



**M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

*AVIS PUBLIC – Règlement numéro 513-24*

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT N°513-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°402-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 20 janvier 2025.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement n° 513-24 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible aux bureaux de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Nantes, ce 1<sup>er</sup> avril 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 1<sup>ER</sup> JOUR D'AVRIL 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général / greffier-trésorier



**M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

*AVIS PUBLIC – Règlement numéro 513-24*

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT N°513-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°402-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 20 janvier 2025.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement n° 513-24 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible aux bureaux de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Nantes, ce 1<sup>er</sup> avril 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 1<sup>ER</sup> JOUR D'AVRIL 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général / greffier-trésorier



**M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

*AVIS PUBLIC – Règlement numéro 513-24*

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT N°513-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°402-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 20 janvier 2025.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement n° 513-24 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible aux bureaux de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Nantes, ce 1<sup>er</sup> avril 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 1<sup>ER</sup> JOUR D'AVRIL 2025.

*Ali Mohammed Ayachi*  
Directeur général / greffier-trésorier